



*Municipalité de
Saint-Jacques*

L'enregistrement audio de la présente séance est consultable sur le site Internet de la
Municipalité de Saint-Jacques au www.st-jacques.org/municipalite/greffe/

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue à huis clos et par audio-conférence, en raison de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire dans tout le territoire québécois par le gouvernement du Québec, le **lundi 4 mai 2020 à 19 h**, à laquelle sont présents :

Madame Josyane Forest, mairesse

Madame Sophie Racette, conseillère
Madame Isabelle Marsolais, conseillère
Monsieur Michel Lachapelle, conseiller
Monsieur Claude Mercier, conseiller
Monsieur François Leblanc, conseiller
Monsieur Simon Chapleau, conseiller

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Madame Annie Jolicoeur, directrice des finances et secrétaire-trésorière adjointe.

Résolution numéro 192-2020

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

Résolution numéro 193-2020

Adoption du procès-verbal du 6 avril 2020

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que le procès-verbal du 6 avril 2020 soit adopté tel que rédigé.

FINANCES

Résolution numéro 194-2020

Approbation de la liste des comptes du 25 mars au 21 avril 2020

ATTENDU QUE le conseil municipal a vérifié la conformité des listes de comptes obtenues précédemment ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu des listes remises au conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.



Municipalité de Saint-Jacques

- QUE les déboursés effectués par la Municipalité pour la période du 25 mars au 21 avril 2020 soient définis comme suit :

Liste des comptes payés du 25 mars au 21 avril 2020	173 798,96 \$
Liste des comptes payés par Accès D du 25 mars au 21 avril 2020	78 852,34 \$
Liste des dépenses approuvées par résolution le 6 avril 2020	2 541,19 \$
Liste des comptes à payer en date du 21 avril 2020	19 905,63 \$
Total des déboursés pour la période du 25 mars au 21 avril 2020	275 098,12 \$

- QUE les déboursés d'une somme de 275 098,12 \$ soient acceptés, tels que rapportés à la liste des comptes.

Dépôt du rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire pour la période du 30 mars au 26 avril 2020

Selon l'article 9.3 du règlement numéro 262-2014 de la Municipalité de Saint-Jacques, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil, un rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire conformément au règlement de délégation en vigueur.

Finances au 30 avril 2020

Fonds d'administration au folio 5959 à la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie :

EN PLACEMENT	AU COMPTE COURANT
308 415,32 \$	273 982,14 \$

RAPPORTS DES COMITÉS

Rapport du comité « ressources humaines » du 20 avril 2020

La directrice générale fait un compte rendu verbal de la réunion du comité « ressources humaines » qui a eu lieu le 20 avril 2020 aux membres du conseil municipal.

Rapport du comité « culture » du 15 avril 2020

Un compte rendu de la réunion du comité « culture » qui a eu lieu le 15 avril 2020 est remis à tous les membres du conseil municipal.

Rapport du comité « loisirs » du 15 avril 2020

Un compte rendu de la réunion du comité « loisirs » qui a eu lieu le 15 avril 2020 est remis à tous les membres du conseil municipal.

DÉPÔT DE LA LISTE DES CORRESPONDANCES

Dépôt de la liste des correspondances

La directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Jacques au cours du mois d'avril 2020.

ADMINISTRATION

Divulgarion des intérêts pécuniaires des membres du conseil selon l'article 357 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités



Municipalité de
Saint-Jacques

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe le conseil qu'elle a reçu la divulgation des intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants :

NOMS	FONCTIONS
Madame Josyane Forest	Mairesse
Monsieur Simon Chapleau	Conseiller siège n° 6

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

TRAVAUX PUBLICS

Résolution numéro 195-2020

Adjudication du contrat pour des travaux de marquage de la chaussée pour l'été 2020

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à des demandes de prix par voie d'invitation pour des travaux de marquage de la chaussée pour l'été 2020 ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes, à savoir :

SOUSSIONNAIRES	PRIX*
Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.)	22 233,60 \$
Lignco	31 949,60 \$

*(plus taxes applicables)

ATTENDU QU' il y a lieu d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adjuger le contrat pour des travaux de marquage de la chaussée pour l'été 2020 au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.) pour une somme de 22 233,60 \$ (plus taxes applicables) conformément au coût indiqué dans sa soumission datée du 8 avril 2020.

Budget 2020

Résolution numéro 196-2020

Avenant au mandat à GBI experts-conseils inc. pour les services professionnels dans le cadre des travaux d'élimination des fossés sur les rues Laurin et des Mésanges

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à GBI experts-conseils inc. pour des services professionnels dans le cadre des travaux d'élimination des fossés sur les rues Laurin et des Mésanges (résolution numéro 239-2019) ;

ATTENDU QUE GBI experts-conseils inc. soumet une demande d'ajout de services professionnels supplémentaires non prévus, à savoir :

DESCRIPTION DU TRAVAIL	MONTANTS*
Relevé complémentaire	766,05 \$
Ajustement des plans et devis émis pour soumission	2 659,67 \$



Municipalité de
Saint-Jacques

Gestion de la période de soumission	601,70 \$
Analyse des soumissions et recommandation	412,15 \$
TOTAL :	4 439,57 \$

*(plus taxes applicables)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter l'avenant au mandat à GBI experts-conseils inc., d'une somme de 4 439,57 (plus taxes applicables), en lien avec les services professionnels supplémentaires non prévus dans le cadre des travaux d'élimination des fossés sur les rues Laurin et des Mésanges.

Règlement numéro 015-2019

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution numéro 197-2020

Mandat à Priorité straTJ inc. pour l'élaboration d'un plan particulier d'intervention (PPI) « épidémie/pandémie » avec un plan de continuité des activités (PCA)

ATTENDU QUE

la Municipalité de Saint-Jacques désire souscrire à un contrat de gré à gré avec Priorité straTJ inc. pour l'élaboration d'un plan particulier d'intervention (PPI) « épidémie/pandémie » avec un plan de continuité des activités (PCA) en lien avec la pandémie du COVID-19 ;

ATTENDU QU'

une proposition d'honoraires professionnels d'une somme de 750 \$ (plus taxes applicables) est reçue de Priorité straTJ inc. pour la réalisation de ce mandat ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'honoraires professionnels pour l'élaboration d'un plan particulier d'intervention (PPI) « épidémie/pandémie » avec un plan de continuité des activités (PCA) en lien avec la pandémie du COVID-19 et de mandater Priorité straTJ inc. pour une somme maximale de 750 \$ (plus taxes applicables).

Budget 2020

Résolution numéro 198-2020

Facture du ministère de la Sécurité publique du Québec pour les services de la Sûreté du Québec de l'année 2020

ATTENDU QU'

une facture d'une somme de 486 909 \$ est reçue du ministère de la Sécurité publique du Québec pour les services de la Sûreté du Québec de l'année 2020 ;

ATTENDU QUE

la facture est payable en 2 versements, à savoir :

DATES DES VERSEMENTS	MONTANTS
30 juin 2020	243 454 \$
31 octobre 2020	243 455 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (103133) et de procéder aux versements selon les dates d'échéance prédéterminées par le ministère de la Sécurité publique du Québec pour les services de la Sûreté du Québec de l'année 2020.

Budget 2020



*Municipalité de
Saint-Jacques*

Résolution numéro 199-2020

Achat de masques procéduraux

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser l'achat de masques procéduraux pour une somme de 5 418,20 \$ (incluant les taxes) du Groupe J.S.V. inc.

Budget 2020

HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution numéro 200-2020

Achat de polymère pour la station de traitement des eaux usées

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire souscrire à un contrat de gré à gré avec BRENNTAG CANADA pour l'achat de polymère pour la station de traitement des eaux usées ;

ATTENDU QU' une proposition d'une somme de 6 699 \$ (plus taxes applicables) est reçue de BRENNTAG CANADA ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'une somme de 6 699 \$ (plus taxes applicables) de BRENNTAG CANADA pour l'achat de polymère pour la station de traitement des eaux usées.

Budget 2020

Résolution numéro 201-2020

Avenant au contrat à Brébeuf mécanique de procédé inc. pour les travaux de remplacement des pompes de recirculation des boues à la station de traitement des eaux usées

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à Brébeuf mécanique de procédé inc. pour le remplacement des pompes de recirculation des boues à la station de traitement des eaux usées (résolution numéro 129-2020) ;

ATTENDU QUE les prix d'achat actuels des pompes de recirculation des boues et des débitmètres ont augmenté depuis le processus d'appel d'offres, et ce, en raison de la situation particulière liée au COVID-19 ;

ATTENDU QU' une demande de modification, datée du 2 avril 2020, est reçue d'Asisto inc. afin de corriger les articles concernés au bordereau, à savoir :

ARTICLES DU BORDE- REAU DE SOUMISSION	FOURNISSEUR			ENTREPRENEUR		
	MONTANTS SOUMISSION	MONTANTS RÉVISÉS	ÉCARTS	MONTANTS SOUMISSION	MONTANTS RÉVISÉS	ÉCARTS
1.2.1 Pompes de recirculation	70 290,00 \$	74 940,00 \$	4 650,00 \$	80 100,00 \$	84 750,00 \$	4 650,00 \$
1.2.3 Débitmètre magnétique	5 267,94 \$	5 689,38 \$	421,44 \$	6 400,00 \$	6 822,00 \$	422,00 \$
Total des augmentations			5 071,44 \$			5 072,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des



Municipalité de
Saint-Jacques

conseillers et conseillères présents d'accepter la demande de modification d'Asisto inc. et d'augmenter, d'une somme de 5 071,44 \$ (plus taxes applicables), le contrat à Brébeuf mécanique de procédé inc. pour les travaux de remplacement des pompes de recirculation des boues à la station de traitement des eaux usées.

Règlement numéro 005-2019

Résolution numéro 202-2020

Honoraires professionnels à Asisto inc. pour la préparation des plans et devis dans le cadre du remplacement des pompes de recirculation des boues à la station de traitement des eaux usées

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à *Asisto inc.* pour la préparation des plans et devis dans le cadre du remplacement des pompes de recirculation des boues à la station de traitement des eaux usées (résolution numéro 437-2019) ;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 1 470 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (6671) et de verser la somme de 1 470 \$ (plus taxes applicables) à *Asisto inc.* pour la préparation des plans et devis dans le cadre du remplacement des pompes de recirculation des boues à la station de traitement des eaux usées.

Règlement numéro 005-2019

Résolution numéro 203-2020

Mandat à Nouvelle Ère télécommunications pour l'installation d'une tour de communication au puits numéro 2

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire souscrire à un contrat de gré à gré avec Nouvelle Ère télécommunications pour l'installation d'une tour de communication au puits numéro 2 ;

ATTENDU QU' une proposition d'une somme de 7 000 \$ (plus taxes applicables) est reçue de Nouvelle Ère télécommunications pour lesdits travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'une somme de 7 000 \$ (plus taxes applicables) et de mandater Nouvelle Ère télécommunications pour l'installation d'une tour de communication au puits numéro 2.

Budget 2020

URBANISME

Résolution numéro 204-2020

Dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 24 avril 2020

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui a eu lieu le 24 avril 2020.



*Municipalité de
Saint-Jacques*

Résolution numéro 205-2020

Abrogation et remplacement de la résolution numéro 179-2020 relative à la demande de dérogation mineure – Lot numéro 3 023 944 (1642 rang des Continuations)

- ATTENDU QUE cette résolution abroge et remplace la résolution numéro 179-2020 ;
- ATTENDU QU' une demande de permis est présentée au comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour la reconstruction d'un bâtiment accessoire sur le lot numéro 3 023 944 (1642 rang des Continuations) ;
- ATTENDU QU' après l'analyse de la demande, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil l'émission du permis selon les conditions suivantes :
- La hauteur maximale du garage devra être de 26 pieds ;
 - La hauteur des murs ne doit pas dépasser 12 pieds et 6 pouces.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la demande de dérogation mineure portant sur le lot numéro 3 023 944 (1642 rang des Continuations) et situé dans la zone A-102 afin de permettre que la hauteur du bâtiment soit de 7,93 mètres au lieu de 6,1 mètres, tel qu'exigé à l'article 6.2.3.3 du règlement de zonage numéro 55-2001 de la Municipalité de Saint-Jacques, le tout tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme (référence au compte rendu du CCU du 24 avril 2020) étant donné que la demande ne porte pas préjudice aux propriétés voisines.

LOISIRS

Résolution numéro 206-2020

Mandat à Bourassa Sport Technologie inc. pour des travaux de réparation des terrains de tennis au parc Aimé-Piette

- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire souscrire à un contrat de gré à gré avec Bourassa Sport Technologie inc. pour des travaux de réparation des terrains de tennis au parc Aimé-Piette ;
- ATTENDU QU' une proposition d'une somme de 9 600 \$ est reçue de Bourassa Sport Technologie inc. pour lesdits travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'une somme de 9 600 \$ (plus taxes applicables) et de mandater Bourassa Sport Technologie inc. pour des travaux de réparation des terrains de tennis au parc Aimé-Piette.

Budget 2020

Résolution numéro 207-2020

Réservation de la sortie à Funtropolis pour le camp de jour de l'été 2020

- ATTENDU QU' il est nécessaire d'effectuer à l'avance les réservations pour les sorties du camp de jour qui auront lieu à l'été 2020 ;



*Municipalité de
Saint-Jacques*

ATTENDU QUE

la réservation pour la sortie au Funtropolis, prévue le mercredi 29 juillet 2020, est au coût de 14,95 \$ (plus taxes applicables) par enfant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser la réservation de la sortie à Funtropolis pour le camp de jour de l'été 2020.

Budget 2020

Résolution numéro 208-2020

Facturation à la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé pour le camp de jour de la Semaine de relâche de l'année 2020

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la somme de 144,02 \$ soit réclamée à la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé, et ce, afin de combler les dépenses de fonctionnement du camp de jour de la Semaine de relâche pour l'année 2020.

Résolution numéro 209-2020

Facturation à la Municipalité de Saint-Alexis pour le camp de jour de la Semaine de relâche de l'année 2020

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la somme de 144,02 \$ soit réclamée à la Municipalité de Saint-Alexis, et ce, afin de combler les dépenses de fonctionnement du camp de jour de la Semaine de relâche pour l'année 2020.

BIBLIOTHÈQUE, CULTURE ET COMMUNICATIONS

Résolution numéro 210-2020

Signature du protocole d'entente pour le produit touristique *Destination Nouvelle-Acadie* de la Municipalité régionale de comté de Montcalm (MRC de Montcalm) pour l'année 2020

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, et madame Josyane Forest, mairesse, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques, le protocole d'entente pour le produit touristique *Destination Nouvelle-Acadie* de la Municipalité régionale de comté de Montcalm (MRC de Montcalm) pour l'année 2020.

Résolution numéro 211-2020

Signature d'un protocole d'entente avec Les Fêtes gourmandes de Lanaudière

Il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de mandater madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques, un protocole d'entente avec les Fêtes gourmandes de Lanaudière pour l'année 2020.

Budget 2020

VARIA

Résolution numéro 212-2020

Annulation des événements publics jusqu'au 31 août 2020

ATTENDU QU'

à la demande du gouvernement du Québec d'annuler tous



*Municipalité de
Saint-Jacques*

les événements publics intérieurs et extérieurs jusqu'au 31 août 2020, la Municipalité de Saint-Jacques annule les activités suivantes :

- Journée environnement (distribution d'arbres et de compost) ;
- Conférence écolo (avril, mai et juin) ;
- Vente de livres ;
- Spectacles sur la butte ;
- Symposium des arts en Nouvelle-Acadie ;
- Bains libres (jusqu'au 6 juin) ;
- Journée sportive ;
- Fête nationale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que les activités précitées soient annulées.

Résolution numéro 213-2020

Factures pour l'entretien de la route 346 selon l'entente CMQ 63963 avec la Municipalité de Sainte-Julienne

ATTENDU l'entente CMQ 63963 avec la Municipalité de Sainte-Julienne concernant la contribution de la Municipalité de Saint-Jacques pour le volet entretien de la route 346 ;

ATTENDU QUE des factures, d'une somme de 5 200,58 \$, sont reçues de la Municipalité de Sainte-Julienne pour l'entretien de la route 346 ;

ATTENDU QUE ces factures sont acquittables selon les dates suivantes :

DATES D'ÉCHÉANCE	VERSEMENTS
22 mai 2020	1 733,53 \$
22 juillet 2020	1 733,53 \$
22 septembre 2020	1 733,52 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter les factures (OFD000091, OFD000092 et OFD000093) et de procéder aux versements selon les dates d'échéance prédéterminées par la Municipalité de Sainte-Julienne.

Budget 2020

Résolution numéro 214-2020

Demande de raccordement aux services publics pour le lot numéro 6 269 044 (2 rue Sincerny)

ATTENDU QUE Kateli S.E.N.C. s'adresse au conseil municipal dans sa correspondance du 30 avril 2020, dans le but d'obtenir l'autorisation de la Municipalité de Saint-Jacques pour effectuer des travaux de raccordement aux services publics pour le lot numéro 6 269 044 (2 rue Sincerny) situé à Saint-Jacques ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques possède une politique relative à une telle demande (résolutions numéro 138-2018 et 139-2018) ;



*Municipalité de
Saint-Jacques*

ATTENDU QUE l'ensemble des coûts reliés aux travaux sont à la charge du demandeur ;

ATTENDU QUE les travaux seront effectués, dès que la demande sera complète, sous la supervision du Service des travaux publics de la Municipalité de Saint-Jacques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la demande de raccordement aux services publics de Kateli S.E.N.C., propriétaire du lot numéro 6 269 044 (2 rue Sincerny) situé à Saint-Jacques.

PÉRIODE DE QUESTIONS (deuxième partie)

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 215-2020

Levée de la séance

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 19 h 25.

[Signé]

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

[Signé]

Josyane Forest,
Mairesse

Les résolutions numéro 192-2020 à 215-2020 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.